



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
12.03.2008 Bulletin 2008/11

(51) Int Cl.:
G09F 3/20 (2006.01) **A47F 5/08** (2006.01)
G09F 17/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07115936.2**

(22) Date de dépôt: **07.09.2007**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **08.09.2006 FR 0607877**

(71) Demandeur: **DRIVER**
95100 Argenteuil (FR)

(72) Inventeur: **Ecran, Philippe**
92400, Courbevoie (FR)

(74) Mandataire: **Le Forestier, Eric et al**
Cabinet Régimbeau
20, rue de Chazelles
75847 Paris Cedex 17 (FR)

(54) **Dispositif multi-orientable de présentation d'informations dans une surface de vente**

(57) L'invention concerne selon un premier aspect un dispositif (10) de présentation d'informations dans une surface de vente, comprenant un support (S) pour pièce d'attache d'un élément de signalétique (V), et une embase (E) pour le montage du dispositif sur un mobilier de la surface de vente, caractérisé en ce que le support comporte une tige (6) et une cornière (7) reliée à la tige, et en ce que l'embase comporte un fourreau (51) con-

formé pour coopérer avec la cornière pour l'assemblage du support et de l'embase avec différents positionnements possibles de la cornière en vue de son engagement dans le fourreau, une orientation particulière de la tige par rapport à l'embase résultant de l'engagement de la cornière dans le fourreau selon l'un ou l'autre des positionnements possibles.

L'invention s'étend également à un support et à une embase pour un dispositif selon le premier aspect.

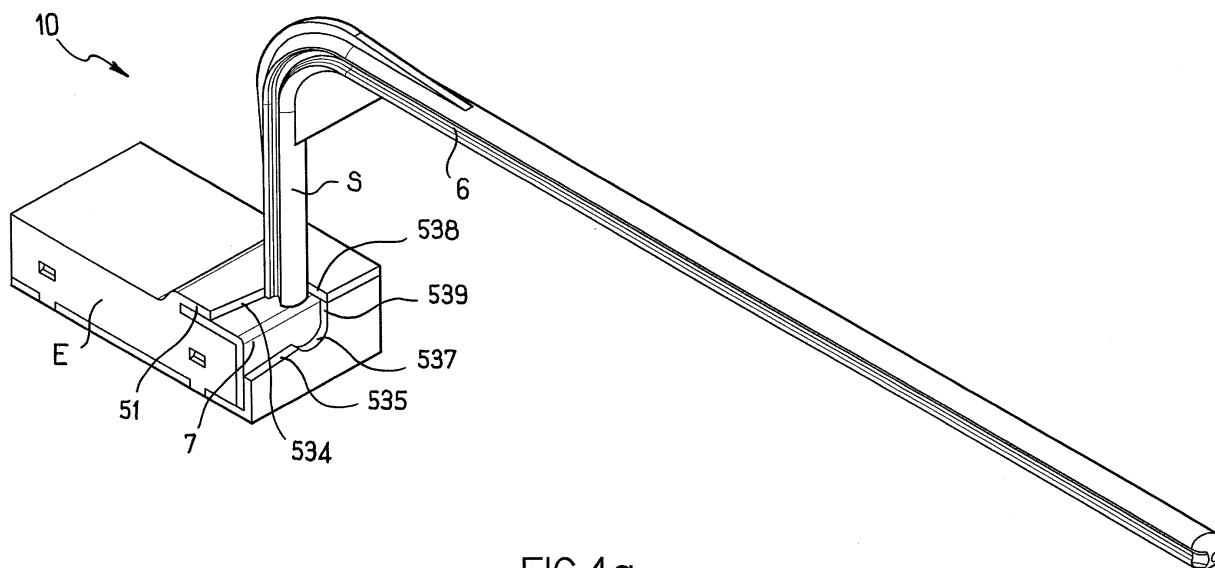


FIG. 4a

Description

[0001] L'invention concerne d'une façon générale les équipements et accessoires pour les surfaces de vente telles que les supermarchés et hypermarchés, ainsi que pour toute présentation de produits nécessitant une information.

[0002] L'invention concerne plus particulièrement un dispositif de présentation d'informations dans une surface de vente comprenant un support pour pièce d'attache d'un élément de signalétique, et une embase pour le montage du dispositif sur un mobilier du point de vente.

[0003] Pour afficher des visuels en « barre la route », c'est-à-dire perpendiculairement à une allée d'une surface de vente, ou/et pour segmenter les allées de la surface de vente, les magasins ont recours à différents supports pour pièces d'attache d'un visuel.

[0004] A titre d'exemple, le visuel peut être suspendu au support par l'intermédiaire d'une pièce d'attache ; le visuel peut également être fixé à une pièce d'attache associée au support.

[0005] Le visuel peut en particulier, mais non nécessairement, prendre la forme d'une affiche rectangulaire, avec une largeur faible par rapport à la hauteur (environ 150mm de large par 600 à 1000mm de haut). Cette affiche est alors suspendue au support de manière à « pendre » dans une allée du point de vente.

[0006] Un dispositif de présentation typiquement utilisé pour réaliser une telle suspension est généralement connu sous le nom de potence. Comme cela est représenté sur la figure 1, une potence permet à la fois de suspendre un visuel V en « barre la route » avec un léger débord par rapport à une tablette T de la surface de vente, et de le relier au mobilier. La potence P comporte plus précisément une embase 1 destinée à être montée sur la tablette T et un support sous la forme d'une tige coudée 2 sur laquelle le visuel V est destiné à être suspendu.

[0007] On comprend aisément qu'il est nécessaire que la partie de la tige coudée 2 sur laquelle le visuel V est suspendu s'étende horizontalement pour assurer la suspension du visuel en « barre la route », perpendiculairement à une allée de la surface de vente.

[0008] Il en découle que l'utilisation d'un dispositif de type potence est limitée par l'environnement extérieur, et en particulier par le type de mobilier rencontré dans la surface de vente, ou encore par l'encombrement du mobilier.

[0009] En effet, comme cela est représenté sur la figure 1, cette potence P ne peut être utilisée qu'en rapportant l'embase 1 à l'horizontale sur la surface supérieure d'une tablette horizontale 2. En particulier, la potence P ne peut être utilisée en rapportant l'embase sur un plan vertical.

[0010] Afin de s'affranchir de cette limitation, des potences ont été proposées qui utilisent un axe rotatif afin de les rendre orientables. Ces potences sont en outre éventuellement dotées de moyens de verrouillage/déverrouillage de la rotation.

[0011] De tels dispositifs s'avèrent toutefois relativement complexes de sorte qu'un besoin demeure pour un dispositif de présentation qui soit à la fois simple et utilisable dans différents environnements.

[0012] L'invention a pour objectif de répondre à ce besoin, et propose à cet effet un dispositif de présentation d'informations dans une surface de vente, comprenant un support pour pièce d'attache d'un élément de signalétique, et une embase pour le montage du dispositif sur un mobilier de la surface de vente, caractérisé en ce que le support comporte une tige et une cornière reliée à la tige, et en ce que l'embase comporte un fourreau conformé pour coopérer avec la cornière pour l'assemblage du support et de l'embase avec différents positionnements possibles de la cornière en vue de son engagement dans le fourreau, une orientation particulière de la tige par rapport à l'embase résultant de l'engagement de la cornière dans le fourreau selon l'un ou l'autre des positionnements possibles.

[0013] Certains aspects préférés, mais non limitatifs, de ce dispositif sont les suivants :

- le fourreau comprend une paroi interne, une paroi externe s'étendant parallèlement et à distance de la paroi interne, et une fente comprise entre lesdites parois dans laquelle la cornière peut être engagée ;
- la paroi interne comporte deux faces jointives le long d'une arête, la paroi externe comprend deux faces jointives le long d'une arête, chacune des faces de la paroi externe s'étendant parallèlement et à distance d'une face respective de la paroi interne pour former respectivement une première et une seconde parties de la fente ;
- les faces des parois forment entre elles un angle droit, de sorte que la fente présente une section, prise perpendiculairement aux arêtes en L ;
- la cornière présente une première et une seconde faces jointives le long d'une arête, et le fourreau coopère avec la cornière selon un premier ou un second positionnement de la cornière, le premier positionnement correspondant à un engagement de la première face de la cornière dans la première partie de la fente et le second positionnement correspondant à un engagement de la première face de la cornière dans la seconde partie de la fente ;
- le fourreau est en outre conformé pour permettre le passage de la tige à travers le fourreau lors de l'engagement de la cornière dans le fourreau ;
- la paroi externe est chanfreinée de manière à définir un passage pour la tige lors de l'engagement de la cornière dans le fourreau selon l'un ou l'autre desdits positionnements ;
- le fourreau est en outre conformé pour assurer le maintien du dispositif en position assemblée du support avec l'embase ;
- la paroi externe présente des encoches de clipsage de la tige une fois la cornière totalement engagée dans le fourreau ;

- la tige est une tige coudée comprenant une première et une seconde branches reliées entre elles par l'intermédiaire d'un coude ;
- l'embase comprend une base dotée de moyens pour assurer la fixation de l'embase sur le mobilier ;

[0014] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au dispositif de présentation d'informations sous la forme du support assemblée à l'embase, mais s'étend également à ces éléments (support, embase) considérés indépendamment.

[0015] D'autres aspects, buts et avantages de la présente invention apparaîtront mieux à la lecture de la description détaillée suivante de formes de réalisation préférées de celle-ci, donnée à titre d'exemple non limitatif, et faite en référence aux dessins annexés sur lesquels, outre la figure 1 déjà discutée précédemment :

- les figures 2a et 2b représentent respectivement une vue en perspective et une vue en coupe d'une embase d'un dispositif selon un mode de réalisation possible de l'invention ;
- la figure 3 représente une vue en perspective d'un support d'un dispositif selon un mode de réalisation possible de l'invention ;
- les figures 4a et 4b représentent respectivement une vue en perspective et une vue en coupe, d'un assemblage possible de l'embase selon les figures 2a, 2b avec le support selon la figure 3 ;
- les figures 5a et 5b représentent différents positionnements possibles de la cornière en vue de son engagement dans le fourreau ;
- les figures 6a, 6b et 6c représentent l'utilisation d'un dispositif selon un mode de réalisation possible de l'invention dans différents environnements d'une surface de vente, avec respectivement l'embase positionnée sur une tablette horizontale, sous une tablette horizontale et sur un plan vertical ;
- la figure 7 représente un autre mode de réalisation possible du dispositif selon l'invention.

[0016] La description ci-après concerne plus particulièrement un dispositif de présentation d'informations de type potence, pour la suspension d'un équipement de signalétique de type affiche.

[0017] L'invention n'est toutefois pas limitée à un tel dispositif, et à vocation à s'appliquer à tout dispositif de présentation d'information comprenant un support pour pièce d'attache d'un élément de signalétique, et une embase pour le montage du dispositif sur un mobilier de la surface de vente. En particulier, le support du dispositif selon l'invention n'est pas limité à une tige, et notamment à une tige coudée pour la suspension d'une affiche, mais s'étend à tout type de support apte à permettre la présentation d'un équipement de signalétique.

[0018] On a ainsi représenté sur la figure 7 un dispositif conforme à l'invention pour lequel la pièce d'attache d'élément de signalétique ne sert pas à suspendre une

affiche, mais est constituée par un porte-affichette P, connu sous le nom de pied Shark. A cet effet, le support, ici représenté sous la forme d'une tige coudée, présente des moyens de fixation de la pièce d'attachement P (pied Shark) sous la forme d'une pièce 100, par exemple, cylindrique, apte à venir se loger dans des moyens de réception de la pièce d'attache, ladite pièce 100 présentant sur chacune de ses bases un ergot 101, 102 destiné à venir se loger dans un logement prévu à cet effet sur le pied P pour permettre le verrouillage du support S avec le pied P.

[0019] On relèvera que l'un des ergots 101 présente une face biseautée permettant de faciliter l'assemblage et le verrouillage/déverrouillage du support et du pied P.

[0020] En référence à la figure 3, on a représenté un mode de réalisation possible d'un support S pour un dispositif conforme à l'invention.

[0021] Le support comporte un tige 6 et une cornière 7 reliée à la tige 6.

[0022] Dans le mode de réalisation ici représenté, la tige 6 est une tige coudée comprenant une première et une seconde branches 61, 62 reliées entre elles par l'intermédiaire d'un coude 63.

[0023] Le coude 63 est plus précisément conformé de sorte que les branches 61, 62 forment un angle droit entre elles.

[0024] On notera que la seconde branche 62 a vocation à s'étendre horizontalement lors de l'utilisation du dispositif pour la suspension d'une affiche en « barre la route », perpendiculairement à une allée de la surface de vente.

[0025] La cornière 7 est reliée à la tige 6 en étant agencée à l'extrémité 611 de la première branche 61 opposée au coude 63.

[0026] La cornière 7 présente deux faces 71, 72 jointives le long d'une arête 73.

[0027] Dans le mode de réalisation ici représenté, les faces 71 et 72 s'étendent perpendiculairement l'une à l'autre et forment ainsi entre elles un angle droit. La cornière 7 présente ainsi une section, prise perpendiculairement à l'arête 73, en forme de L.

[0028] On relèvera par ailleurs que l'extrémité 611 de la tige 6 est reliée à l'une des parois de la cornière, ici la paroi 71, de manière à s'étendre perpendiculairement au plan défini par la paroi 71.

[0029] En référence aux figures 2a et 2b, on a représenté un mode de réalisation possible d'une embase E d'un dispositif conforme à l'invention.

[0030] L'embase comprend un corps 5 doté d'une base 3 destinée à être mise en contact avec le mobilier de la surface de vente.

[0031] Le corps 5 a par exemple une forme parallélépipédique avec une surface supérieure 4 et une base plane 3 destinée à être mise en contact avec une surface plane d'un mobilier de la surface de vente.

[0032] La base 3 est par ailleurs dotée de moyens pour assurer la fixation de l'embase sur un mobilier de la surface de vente. A cet effet, la base plane 3 peut par exem-

ple être aimantée, ou encore être revêtue d'une substance adhésive.

[0033] Comme cela est apparent sur les figures 6a-6c, l'embase E peut ainsi être notamment fixée sur le dessus d'une tablette horizontale T (figure 6a), sur le dessous d'une même tablette horizontale T (figure 6b), ou encore être fixé sur un plan vertical, tel qu'un fond de gondole par exemple (figure 6c).

[0034] Le corps 5 comporte une partie formant fourreau 51 destiné à coopérer avec la cornière 7 du support pour assurer l'assemblage du support à l'embase. Le fourreau 51 est plus particulièrement conformé pour permettre l'engagement de la cornière 7 dans le fourreau.

[0035] Le fourreau 51 comporte trois éléments : une fente 53 comprise entre une paroi externe 53 et une paroi interne 54.

[0036] La paroi interne 54 comprend deux faces 541 et 542 jointives le long d'une arête 543. Dans le mode de réalisation ici représenté, les faces 541 et 542 s'étendent perpendiculairement l'une à l'autre et forment ainsi entre elles un angle droit.

[0037] De manière correspondante à la paroi interne 54, la paroi externe 53 comprend deux faces 531 et 532 jointives le long d'une arête 533 de sorte que chacune des faces 531, 532 de la paroi externe 53 s'étende parallèlement et à distance d'une face respective 541, 542 de la paroi interne 54.

[0038] Ainsi la face 531 s'étend parallèlement et à distance de la face 541 pour former une première partie de la fente 52; la face 532 s'étend parallèlement et à distance de la face 542 pour former une seconde partie de la fente 52.

[0039] De telle sorte, comme cela est apparent sur la figure 2b, la fente 52 définit un passage dont la section, prise perpendiculairement aux arêtes 533 et 543, est en forme de L.

[0040] La distance entre les parois 53 et 54 est ajustée de manière à autoriser l'engagement de la cornière 7 dans la fente 52.

[0041] Dans le mode de réalisation ici représenté, on relèvera que la face 531 de la paroi externe 53 est venue de matière avec le corps 5 de l'embase ; la face 532 est quant à elle rapportée, par exemple par encliquetage, sur le corps 5 pour se joindre avec la paroi 531 le long de l'arête 533.

[0042] Comme cela est apparent sur les figures 5a et 5b, la conception d'une cornière et d'un fourreau conforme à l'invention autorise plusieurs positionnements possibles de la cornière en vue de son engagement dans le fourreau.

[0043] Un premier positionnement est ainsi illustré sur la figure 5a selon laquelle la cornière 7 est engagée dans le fourreau (direction d'engagement définie par la direction des arêtes 533, 543 des parois du fourreau et de l'arête 73 de la cornière et représentée par la flèche F) de telle sorte que la face 71 de la cornière s'engage dans la première partie de la fente 52 comprise entre la face 531 de la paroi externe 53 et la face 541 de la paroi

interne 54 (la face 72 de la cornière s'engageant quant à elle dans la seconde partie de la fente 52 comprise entre la face 532 de la paroi externe 53 et la face 542 de la paroi interne 54).

[0044] Dans ce premier positionnement, la branche 61 de la tige s'étend perpendiculairement aux faces 531 et 541 du fourreau. De telle sorte, la branche s'étend perpendiculairement au plan défini par la base 3 de l'embase.

[0045] Les figures 4a et 4b illustrent l'assemblage du support et de l'embase selon ce premier positionnement de la cornière vis-à-vis du fourreau, respectivement selon une vue en perspective et selon une vue en coupe

[0046] Un second positionnement est illustré sur la figure 5b selon laquelle la cornière 7 est engagée dans le fourreau de telle sorte que la face 71 de la cornière s'engage dans la seconde partie de la fente 52 comprise entre la face 532 de la paroi externe 53 et la face 542 de la paroi interne 54 (la face 72 de la cornière s'engageant quant à elle dans la première partie de la fente 52 comprise entre la face 531 de la paroi externe 53 et la face 541 de la paroi interne 54).

[0047] Dans ce second positionnement, la branche 61 de la tige s'étend perpendiculairement aux faces 532 et 542 du fourreau. De telle sorte, la branche s'étend horizontalement au plan défini par la base 3 de l'embase.

[0048] Ainsi, en engageant la cornière dans le fourreau selon le premier positionnement (figure 5a), on assemble le support à l'embase avec la première branche de la tige perpendiculaire à la base et la seconde branche de la tige parallèle à la base; tandis qu'en engageant la cornière dans le fourreau selon le second positionnement (figure 5b), on assemble le support à l'embase avec la première branche parallèle à la base et la seconde branche perpendiculaire à la base.

[0049] On comprend donc qu'il est possible de donner à la tige différentes orientations par rapport à l'embase, selon que l'on engage la cornière selon l'un ou l'autre des différents positionnements possibles.

[0050] En particulier, il s'avère possible d'assembler le support à l'embase de manière à ce que la seconde branche de la tige soit parallèle au plan défini par la base (cf. figures 5a, 6a et 6b), ou de manière à ce que la seconde branche soit perpendiculaire audit plan (f. figures 5b et 6c).

[0051] Le support selon l'invention peut alors être utilisé selon différentes configurations. En particulier, il s'avère possible de positionner l'embase à l'horizontale sur une tablette (figure 6a), à l'horizontale sous une tablette (figure 6b), ou encore de positionner l'embase sur un plan vertical tel qu'un fond de gondole par exemple (figure 6c), tout en maintenant horizontale la branche (seconde branche 62) sur laquelle le visuel est suspendu.

[0052] Revenant à la description de l'embase E, on relèvera que le fourreau 51 est en outre conformé pour permettre le passage de la tige 6 (et notamment de son extrémité 611 reliée à la cornière 7) à travers le fourreau lors de l'engagement de la cornière dans le fourreau.

[0053] La paroi externe 53 du fourreau peut à cet effet être chanfreinée.

[0054] Comme cela est par exemple représenté sur la figure 2a, un chanfrein 534 est pratiqué sur le bord de la face 531 situé du côté de l'arête 533 ; ce chanfrein 534 définit un passage pour l'extrémité 611 de la tige reliée à la cornière lors de l'engagement de la cornière dans le fourreau selon le premier positionnement (cf. figures 4a et 5a), et une surface de butée 538 sur laquelle l'extrémité 611 de la tige vient buter pour stopper l'engagement de la cornière dans le fourreau.

[0055] De manière similaire, un chanfrein 535 est pratiqué sur le bord de la face 532 situé du côté de l'arête 533 de manière à définir un passage pour l'extrémité 611 de la tige reliée à la cornière lors de l'engagement de la cornière dans le fourreau selon le second positionnement (cf. figure 5b), et une surface de butée 539 sur laquelle l'extrémité 611 de la tige vient buter pour stopper l'engagement de la cornière dans le fourreau.

[0056] Le fourreau 51 est en outre conformé pour assurer le maintien du dispositif en position assemblée (assemblage du support à l'embase après engagement de la cornière dans le fourreau).

[0057] A cet effet, une encoche 536 (respectivement 537) est pratiquée au niveau de la surface de butée 538 (resp. 539) du chanfrein 534 (resp. 535) de manière à ce que l'extrémité 611 de la tige vient se clipser dans l'encoche une fois la cornière totalement engagée dans le fourreau.

Revendications

1. Dispositif (10) de présentation d'informations dans une surface de vente, comprenant un support (S) pour pièce d'attache d'un élément de signalétique (V,P), et une embase (E) pour le montage du dispositif sur un mobilier de la surface de vente, **caractérisé en ce que** le support comporte une tige (6) et une cornière (7) reliée à la tige, et **en ce que** l'embase comporte un fourreau (51) conformé pour coopérer avec la cornière pour l'assemblage du support et de l'embase avec différents positionnements possibles de la cornière en vue de son engagement dans le fourreau, une orientation particulière de la tige par rapport à l'embase résultant de l'engagement de la cornière dans le fourreau selon l'un ou l'autre des positionnements possibles.
2. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** le fourreau (51) comprend une paroi interne (54), une paroi externe (53) s'étendant parallèlement et à distance de la paroi interne, et une fente (52) comprise entre lesdites parois dans laquelle la cornière (7) peut être engagée.
3. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** la paroi interne comporte deux fa-

ces (541, 542) jointives le long d'une arête (543), la paroi externe (53) comprend deux faces (531, 532) jointives le long d'une arête (533), chacune des faces (531, 532) de la paroi externe s'étendant parallèlement et à distance d'une face respective (541, 542) de la paroi interne pour former respectivement une première et une seconde parties de la fente (52).

4. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les faces (541, 542 ; 531, 532) des parois (54, 53) forment entre elles un angle droit, de sorte que la fente (52) présente une section, prise perpendiculairement aux arêtes (533, 543), en L.
5. Dispositif selon l'une des deux revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la cornière (7) présente une première et une seconde faces (71, 72) jointives le long d'une arête (73) et **en ce que** le fourreau coopère avec la cornière selon un premier ou un second positionnement de la cornière, le premier positionnement correspondant à un engagement de la première face (71) de la cornière dans la première partie de la fente et le second positionnement correspondant à un engagement de la première face (71) de la cornière dans la seconde partie de la fente.
6. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le fourreau est en outre conformé pour permettre le passage de la tige à travers le fourreau lors de l'engagement de la cornière dans le fourreau.
7. Dispositif selon la revendication précédente, prise en combinaison avec l'une des revendications 2 à 5, **caractérisé en ce que** la paroi externe (53) est chanfreinée de manière à définir un passage pour la tige lors de l'engagement de la cornière dans le fourreau selon l'un ou l'autre desdits positionnements.
8. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le fourreau est en outre conformé pour assurer le maintien du dispositif en position assemblée du support avec l'embase.
9. Dispositif selon la revendication précédente, prise en combinaison avec l'une des revendications 2 à 7, **caractérisé en ce que** la paroi externe (53) présente des encoches (536, 537) de clipsage de la tige une fois la cornière totalement engagée dans le fourreau.
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la tige (6) est une tige coudée comprenant une première et une seconde branches (61, 62) reliées entre elles par l'intermédiaire d'un coude (63).

11. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** l'embase comprend une base (3) dotée de moyens pour assurer la fixation de l'embase sur le mobilier.

5

12. Embase (E) pour un dispositif selon l'une des quelconque des revendications précédentes.

13. Support (S) pour un dispositif selon l'une des quelconque des revendications 1 à 11.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

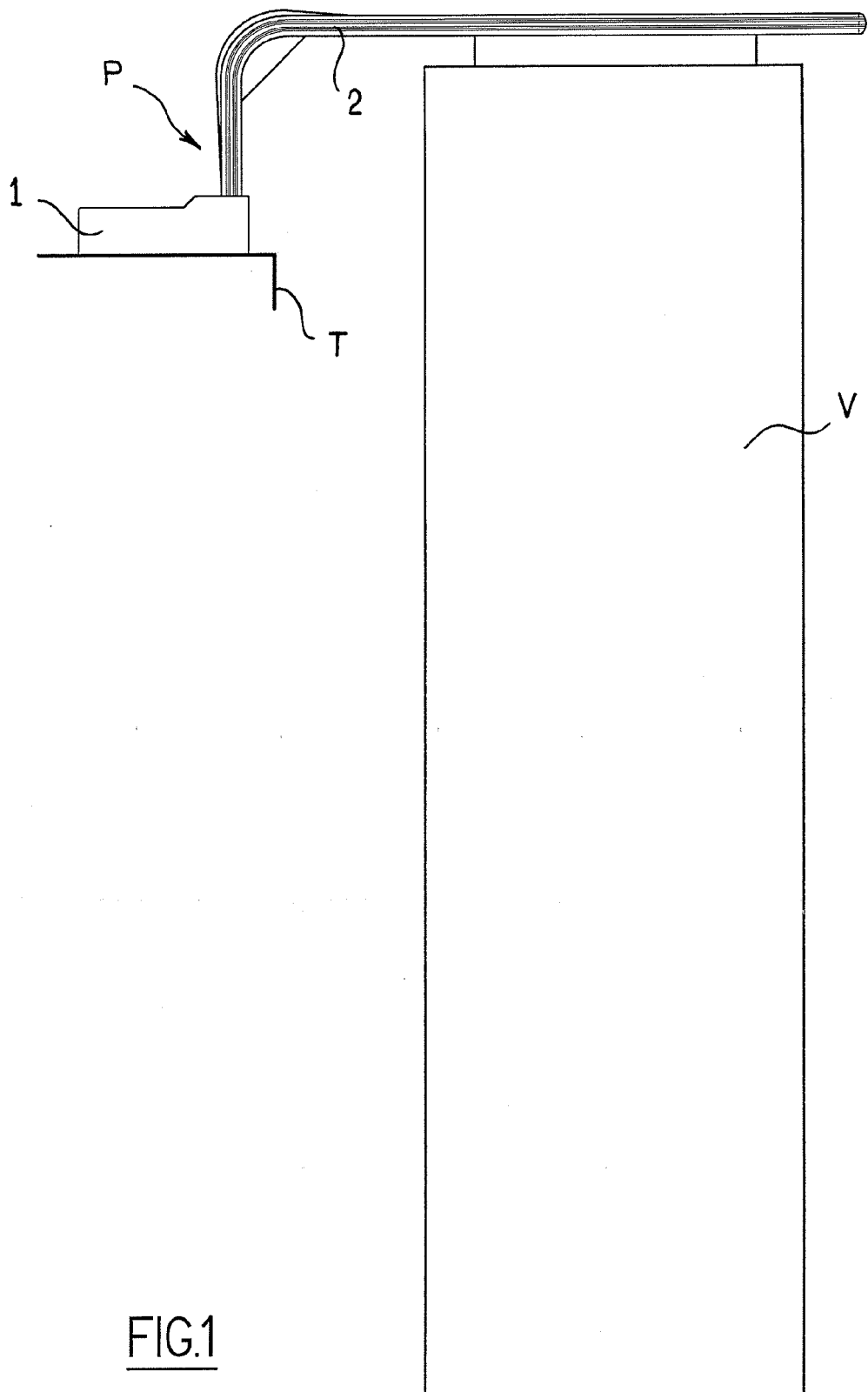
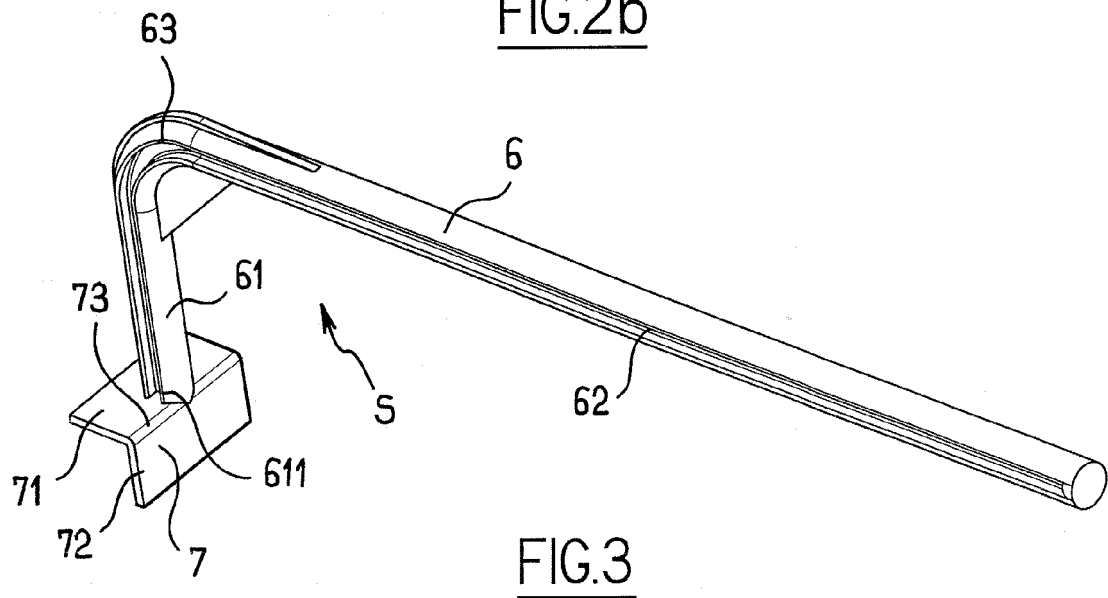
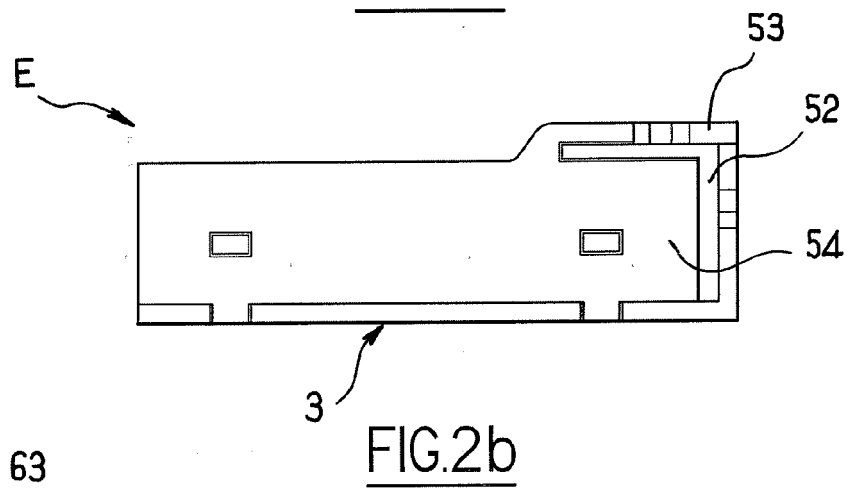
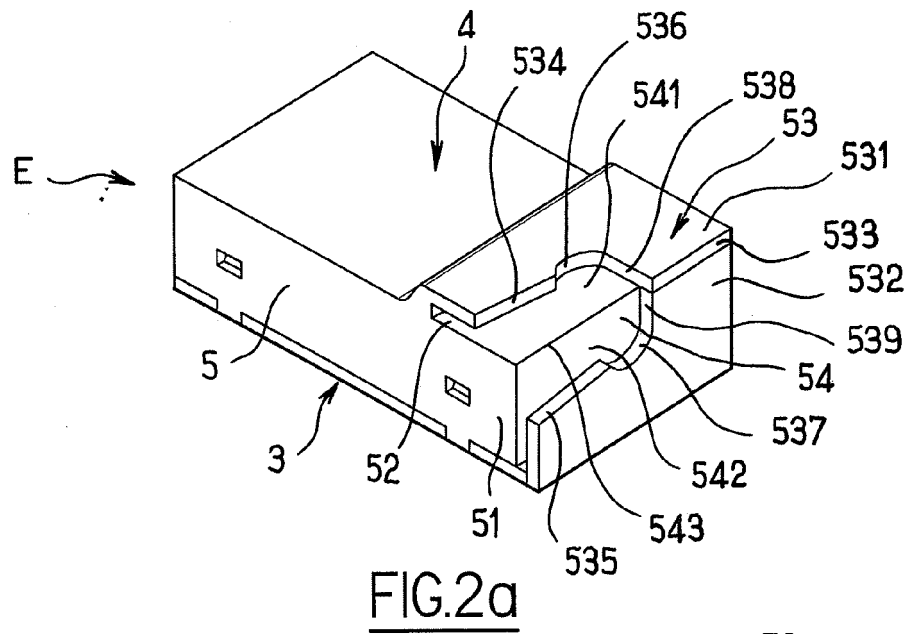
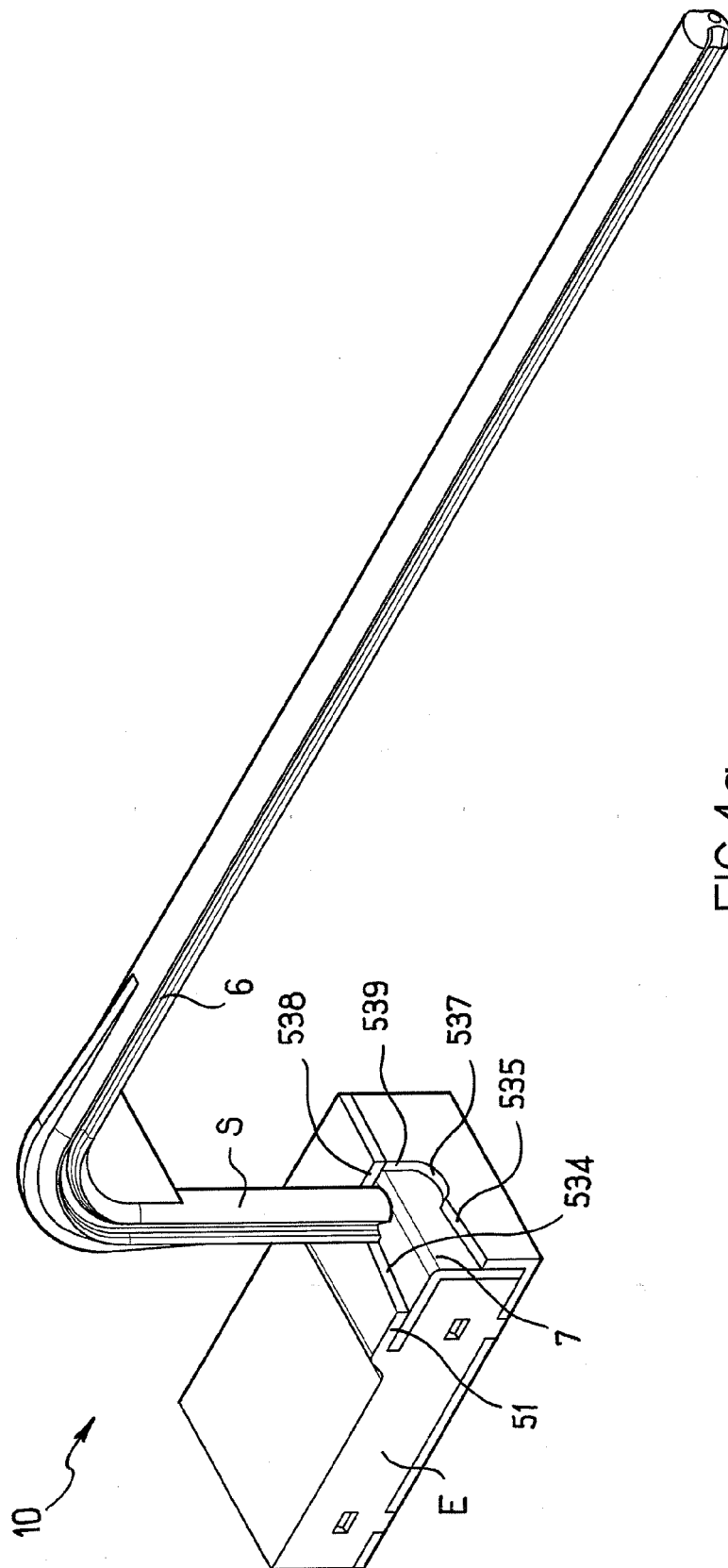
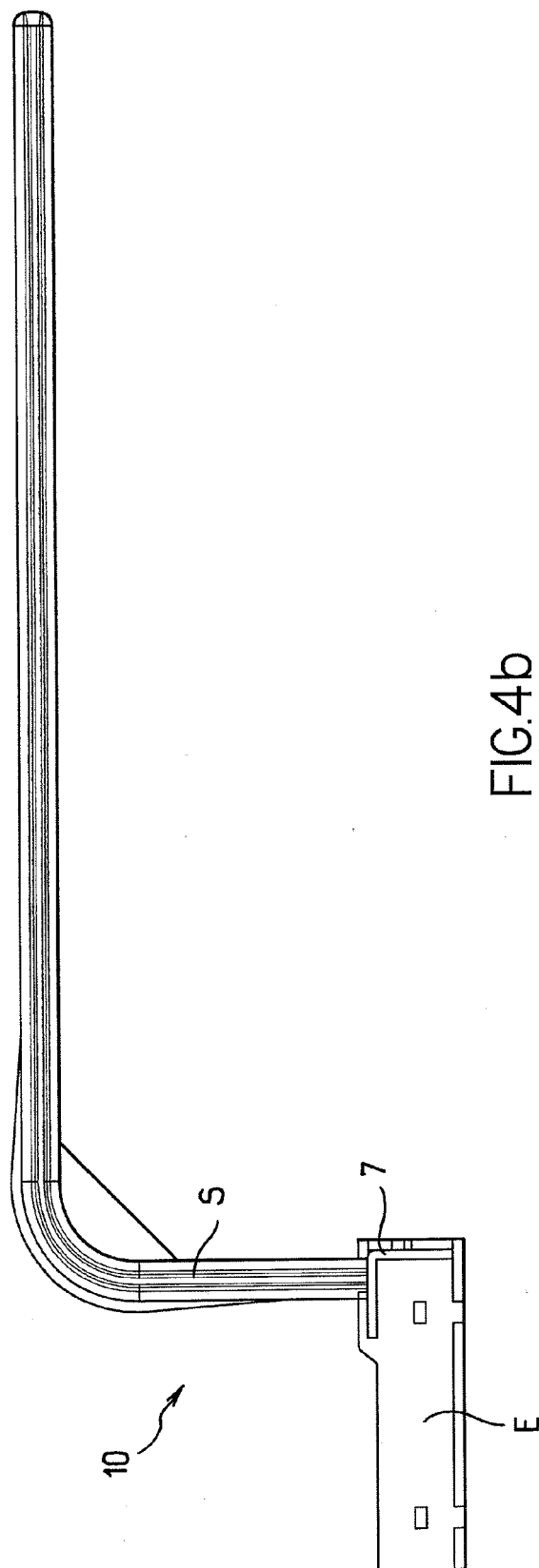


FIG.1



FIG. 4a



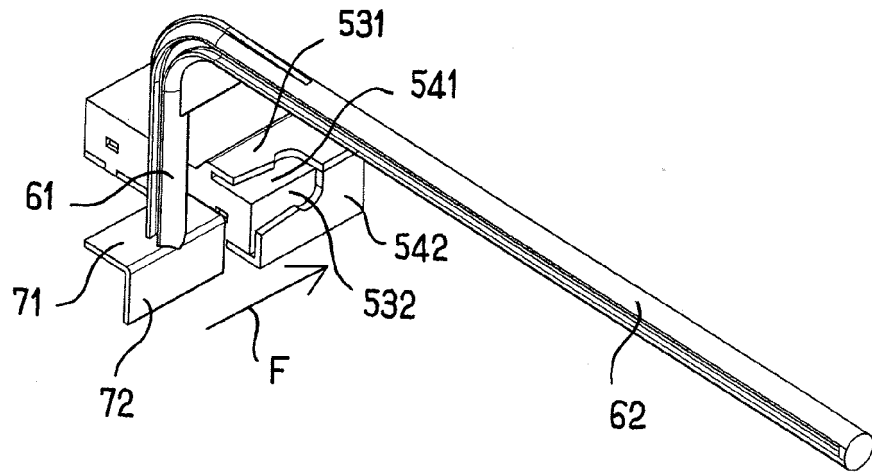


FIG. 5a

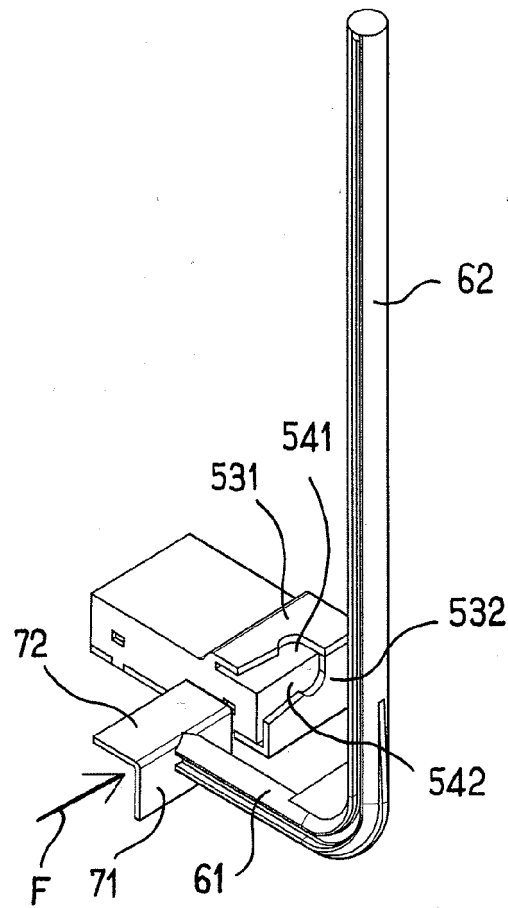
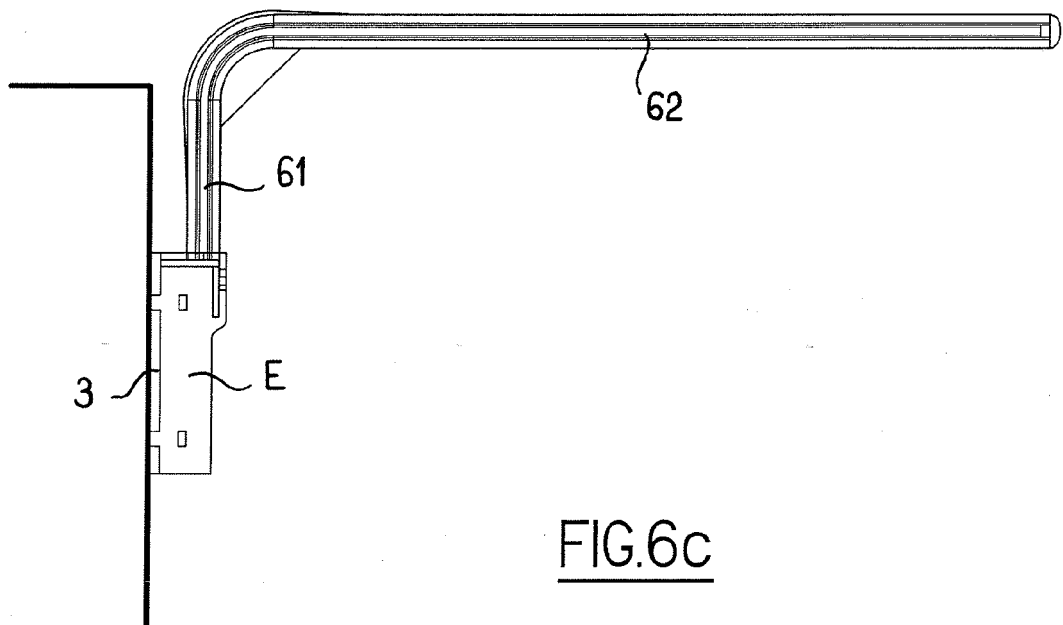
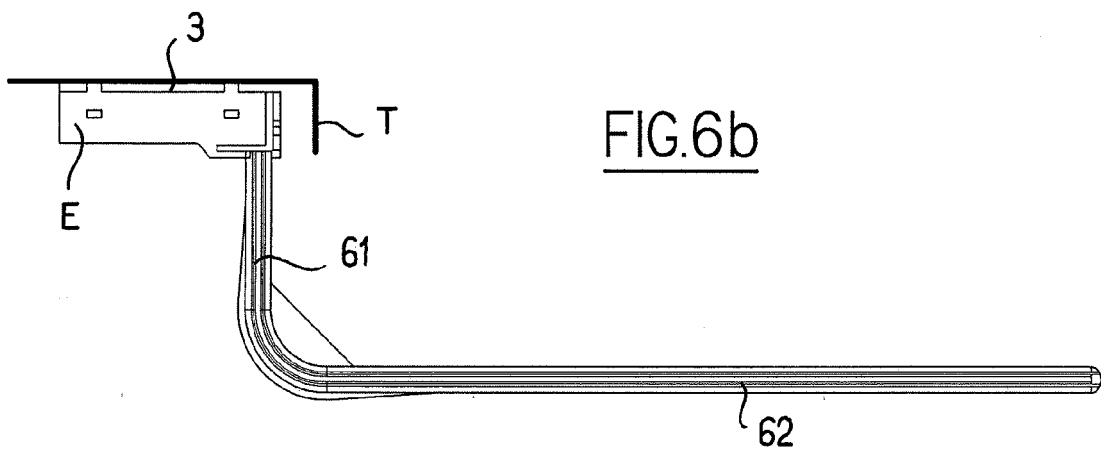
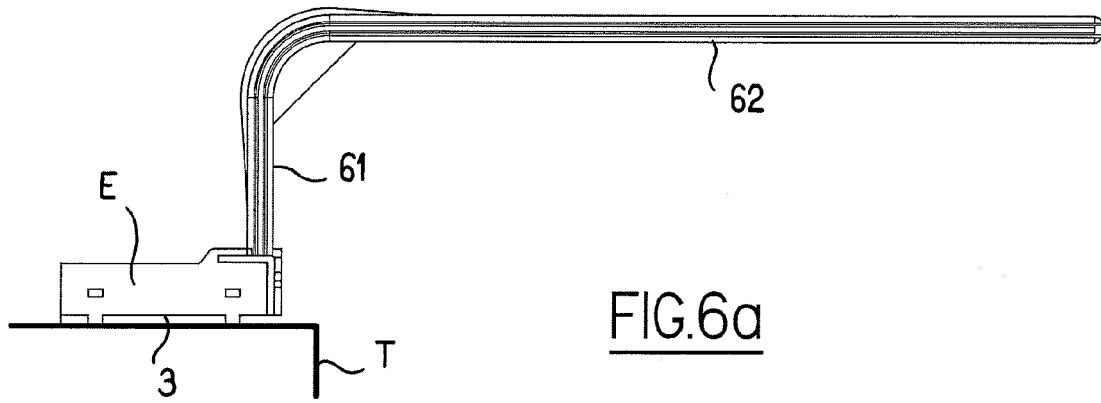


FIG. 5b



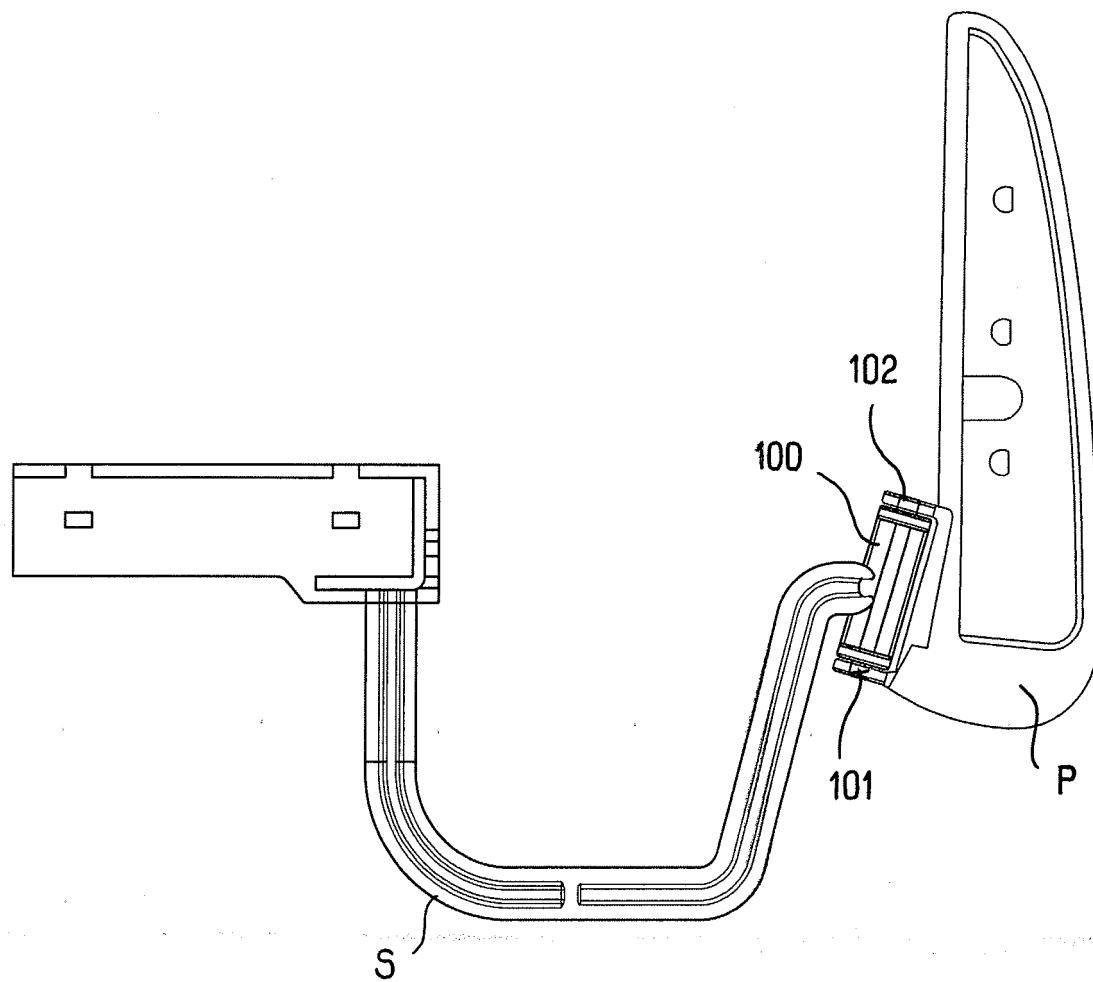


FIG.7